



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 42830

## Texte de la question

M. Georges Fenech appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur la question de l'attitude de la France vis-à-vis de ses engagements concernant le réchauffement climatique et le protocole de Kyoto. Le changement climatique est probablement un des défis les plus importants du XXI<sup>e</sup> siècle. Les projections les plus récentes montrent que le réchauffement sera compris entre 2,4 et 5,8 degrés à l'horizon 2100, en l'absence de mesures d'atténuation. Les événements climatiques extrêmes se multiplient dans le monde et il devient urgent d'agir. La France s'est fortement investie en faveur de la lutte contre le changement climatique et a pris, dans sa loi sur l'énergie, l'engagement de réduire par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Le plan national d'affectation des quotas français, requis par la directive européenne qui établit un marché de permis de gaz à effet de serre dans la communauté européenne, vient d'être publié. Le montant de quotas alloué aux secteurs de l'industrie et l'énergie n'est pas cohérent avec le plan national de lutte contre le changement climatique (PNLCC) de 2000. Le plan national d'affectation des quotas permet une forte augmentation des émissions de ces secteurs alors même que celles-ci n'ont pas cessé de diminuer ces vingt dernières années. Aussi, il lui demande des précisions sur la crédibilité des projections de croissance utilisées pour calculer le montant de quotas à allouer aux industriels français - de 2,4 % par an pour l'industrie du papier, et de 8,1 % par an pour le secteur de l'électricité - et sur la crédibilité des coefficients de progrès utilisés. Enfin il demande comment la France, dans ce contexte, pense pouvoir atteindre les objectifs fixés à Kyoto, et le cas échéant qui devra payer pour un droit de polluer qui n'aurait pas été respecté.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au changement climatique et au plan national d'affectation des quotas français. Cette préoccupation, liée au changement climatique, constitue la première priorité de l'action de son ministère en 2005. Il est primordial que la France puisse participer à l'effort international de lutte contre le changement climatique et remplisse son engagement, pris à travers la signature du protocole de Kyoto, de stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2010. Le ministre a présenté le 21 juillet 2004 le plan Climat de la France, qui précise l'ensemble des mesures qui permettront de respecter cet engagement et d'aller même au-delà. Ce plan actualise le Programme national de lutte contre le changement climatique évoqué, qui datait de 2000. Un instrument économique novateur y figure, qui incitera les secteurs industriels et énergétiques à la maîtrise de leurs émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit du marché de quotas d'émissions de gaz à effet de serre mis en place à l'échelle européenne et pour lequel chaque État membre doit établir une répartition initiale de quotas entre participants nationaux. Le nombre total de quotas ainsi répartis en France, fixé dans le plan national d'affectation des quotas, dimensionne, en quelque sorte, l'effort que le Gouvernement entend faire porter sur les secteurs concernés. Cet effort s'inscrit dans l'ensemble du plan Climat et la compatibilité des deux plans est donc avérée. La répartition des quotas repose à la fois sur les émissions historiques connues, sur les progrès techniques envisageables afin de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et sur la production attendue des différents secteurs concernés à l'horizon 2005-2007. Pour ce qui est des progrès attendus dans l'industrie,

une étude spécifique a été commandée au bureau d'études CEREN afin d'apporter une expertise indépendante, nécessaire au Gouvernement. Pour l'ensemble des secteurs industriels, les prévisions proposées par les industriels ont été systématiquement confrontées aux scénarios de croissance prévus par le commissariat général au plan dans son exercice prospectif Énergie 2010-2020 ou apportés par le modèle européen PRIMES. Ces différentes sources présentant chacune avantages et inconvénients, une moyenne a été choisie afin de refléter l'évolution la plus probable de la production. Pour le papier, les hypothèses prises s'apparentent à un prolongement de tendance par rapport aux années passées. Pour le secteur de l'électricité, les prévisions reposent sur les scénarios du réseau de transport de l'électricité et sur des hypothèses crédibles de pénétration des énergies renouvelables dans la production française d'électricité à l'horizon 2005-2007. L'enveloppe globale de quotas proposée représente un taux d'effort de 2,43 % par rapport à un scénario tendanciel incluant déjà les engagements volontaires de réduction des entreprises. Il s'agit donc d'un effort conséquent pour les secteurs concernés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Fenech](#)

**Circonscription :** Rhône (11<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42830

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 26 octobre 2004

**Question publiée le :** 29 juin 2004, page 4845

**Réponse publiée le :** 2 novembre 2004, page 8630